

**ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
A L'OCCASION DE LA REUNION INTERSESSIONNELLE SUR LA  
COVENTION SUR LES SOUS MUNITIONS**

**Genève 20-24 Juin 2011**

Monsieur le Président ;

Chers Participants ;

La République Démocratique du Congo, intervient dans cette réunion en qualité d'Etat signataire qui n'a pas encore ratifié la Convention sur les Armes à Sous Munitions.

Mon pays se félicite de l'opportunité qui lui est offerte au cours de cette première réunion intersessionnelle, pour affirmer sa volonté de lutter contre cette autre catégorie d'engins mortels qui n'épargnent pas des paisibles citoyens innocents et qui produisent les mêmes impacts socio économiques que les mines antipersonnel.

Mesdames et Messieurs ;

Pour donner suite au plan d'action de Vientiane, la République Démocratique du Congo a posé un certain nombre d'actes importants, en vue mettre à jour sa position vis-à-vis de la Convention, en attendant le processus de ratification qui demeure un problème procédural interne.

C'est dans cet ordre d'idées qu'après signature de la Convention, comme rappelé ci-dessus, l'instrument de ratification a été déposé et défendu par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité à l'Assemblée nationale qui est la chambre basse de notre parlement bicaméral. Après adoption par cette dernière, cette loi passera par l'adoption du Sénat, avant sa promulgation par le Président de la République.

Outre cet effort considérable en cours, le pays a consenti de présenter cette année son premier rapport volontaire de transparence en application de

l'article 7 de la Convention dont avait allusion le CMC que je remercie en passant.

Dans ce rapport, nous avons précisé, entre autres, que le travail de dépollution des sous munitions est déjà en cours en République Démocratique du Congo.

Par là, il faut entendre que les types de Sous Munitions qui sont jusque là identifiées à travers le Territoire national ont été le résultat des opérations menées sur le terrain.

Les sous munitions comme :

- Blu 755 Fragmentation Heat Bomb Unit et Bomb Let BLU-775 identifiés à Kabalo, à Lomami, à Kabumba et à la Cité de Manono, respectivement dans les Territoires de Kabalo et de Manono en Province du Katanga au sud du pays;
- Blu 63 identifiés à la Cité de Piquet et à la Cité de Bolomba dans le Territoire de Bolomba en Province de l'Equateur au Nord Ouest du pays;
- PM1 identifiés à Kindu et à Lubutu dans la Province du Maniema au Centre du pays.

Ces engins qui ont été utilisés lors des conflits armés par les armées étrangères invitées et non invitées, constituent une préoccupation pour le Gouvernement congolais.

La stratégie nationale en cours de validation a suffisamment fait allusion à la question des Sous munitions à côté des autres Restes Explosifs de Guerre et consacre un programme d'Education au risque et d'Assistance aux Victimes en même temps que les mines et autres restes explosifs de guerre.

Avant cela, un plan stratégique à moyen terme sur l'assistance aux victimes a été développé depuis juin 2010 et a consacré de manière claire et anticipative la problématique des victimes des Sous munitions.

Ce plan qui a connu l'implication totale des victimes connues des mines et des restes explosifs de guerre dont les Sous munitions, a permis à ce que, certaines de ces victimes identifiées jusque là, agissant individuellement ou en association, bénéficient d'une assistance à travers un certain nombre de projets, neuf au total, qui sont en cours d'exécution dans les différentes Provinces du pays et qui ont bénéficié du précieux financement du Gouvernement du Japon.

Les projets précités concernent essentiellement l'évaluation des besoins des victimes, la collecte de données ou le recensement des victimes ainsi que la réinsertion socio économique de ces dernières.

Concernant les mesures législatives de mise en œuvre de la Convention et la coordination de l'action, une réflexion approfondie est en cours en vue de modifier la loi de mise en œuvre de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en insérant les dispositions relatives à la Convention sur les Sous Munitions, en vue d'éviter une multitude des textes manifestement de même nature et poursuivant les mêmes objectifs.

Par ailleurs, il sera difficile de multiplier des structures de mise en œuvre en République Démocratique du Congo dans le cadre de la Coordination de la lutte contre les Sous munitions. L'action Antimines en cours incluant la problématique des Sous Munitions, tâchera de renforcer davantage ses organes pour assurer l'effectivité de la Convention en cette matière.

Avant de terminer cette allocution, je voudrais saisir cette opportunité pour exhorter tous les représentants des bailleurs présents et absents à cette réunion, que la République Démocratique du Congo se dote d'une stratégie nationale d'action contre les mines et des Restes Explosifs de Guerre, y compris les sous munitions, ainsi que des normes nationales congolaises en la matière dont la validation aura lieu au début du mois d'août prochain.

De ce fait, en ce moment où nous sommes en train de solliciter l'extension conformément à l'article de la Convention d'Ottawa dont la mise en œuvre a des implications opérationnelles directes avec la convention sur les armes à Sous Munition, notre stratégie exige à ce que tous les projets y afférents présentés par des opérateurs ou autres partenaires évoluant en RDC auprès des donateurs tiennent compte des priorités du pays pour l'utilisation

efficace et efficace des fonds au profit de la mise en œuvre de notre plan d'action dans tous les piliers.

Je vous remercie.

**Genève, le 27 juin 2011.-**

**Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU**

**Coordonnateur du Point Focal National  
de la RDC pour la Lutte Antimines**